



Les cartes de Belgique du crédit aux particuliers

Durant le second semestre de l'an 2000, l'UPC a entrepris de réaliser une étude scientifique visant à établir la répartition géographique du portefeuille du crédit aux particuliers et du contentieux correspondant.

Cette étude a été réalisée grâce à la collaboration de la majeure partie des organismes prêteurs actifs sur le marché belge, qui ont accepté de communiquer à l'UPC la ventilation par code postal d'une série de variables, telles que le nombre de contrat en portefeuille, les montants correspondants, le nombre de défauts de paiements, etc. Un soin particulier a été accordé à la qualité des données transmises par chaque société, qui, pour être intégrées dans l'étude, se devaient d'être en ligne avec les déclarations périodiques faites notamment à l'INS (Institut National de Statistiques).

Cette étude est, à notre connaissance, la première du genre en Belgique et probablement en Europe à atteindre ce niveau de détail.

Concrètement, elle couvre plus de **4 millions de contrats** de crédit consommation/hypothécaire, ce qui **signifie 70 à 75% du nombre total de crédits aux particuliers** existant aujourd'hui en Belgique !

L'intégralité des résultats¹ vous est proposée sur le site internet de l'UPC (www.upc-bvk.be, rubrique *Statistiques*).

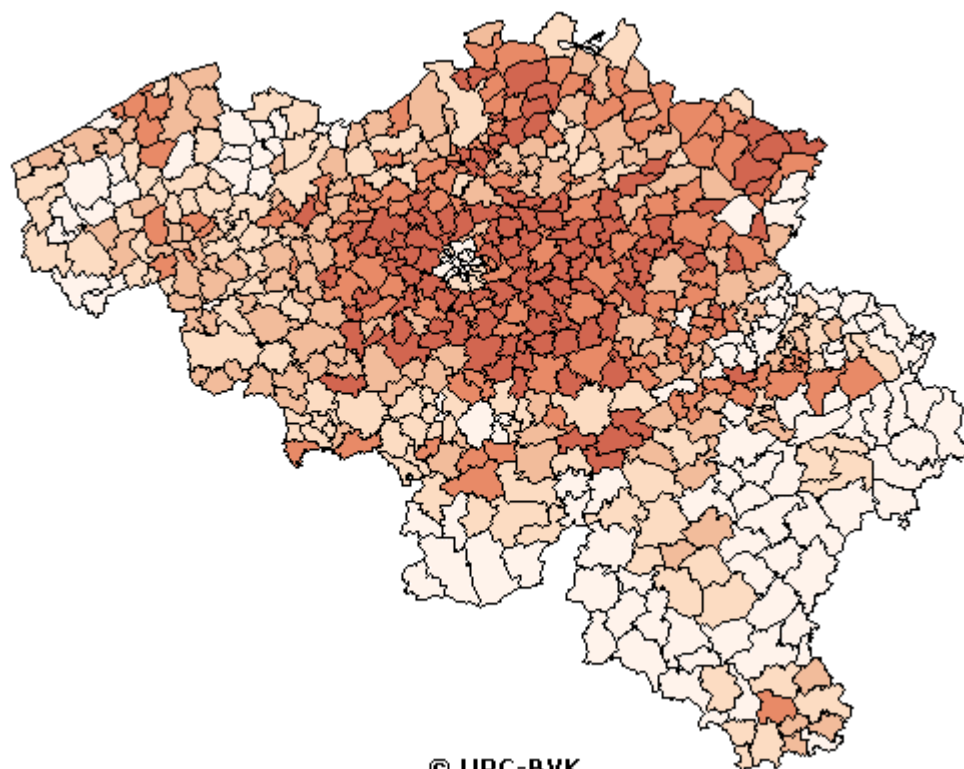
NB : les cartes peuvent être librement reproduites, à condition de mentionner explicitement la source (UPC - Union Professionnelle du Crédit).

La répartition géographique de l'ensemble du portefeuille crédit

Le ratio exprimant le mieux le concept d'*appétence au crédit* consiste à diviser le nombre de contrats présents dans le portefeuille par la population majeure. En l'occurrence, la situation du portefeuille a été prise au 30.06.2000; les chiffres de la population majeure ont quant à eux été arrêtés au 01.01.1999, vu le délai nécessaire à l'Institut National de Statistiques pour leur établissement.

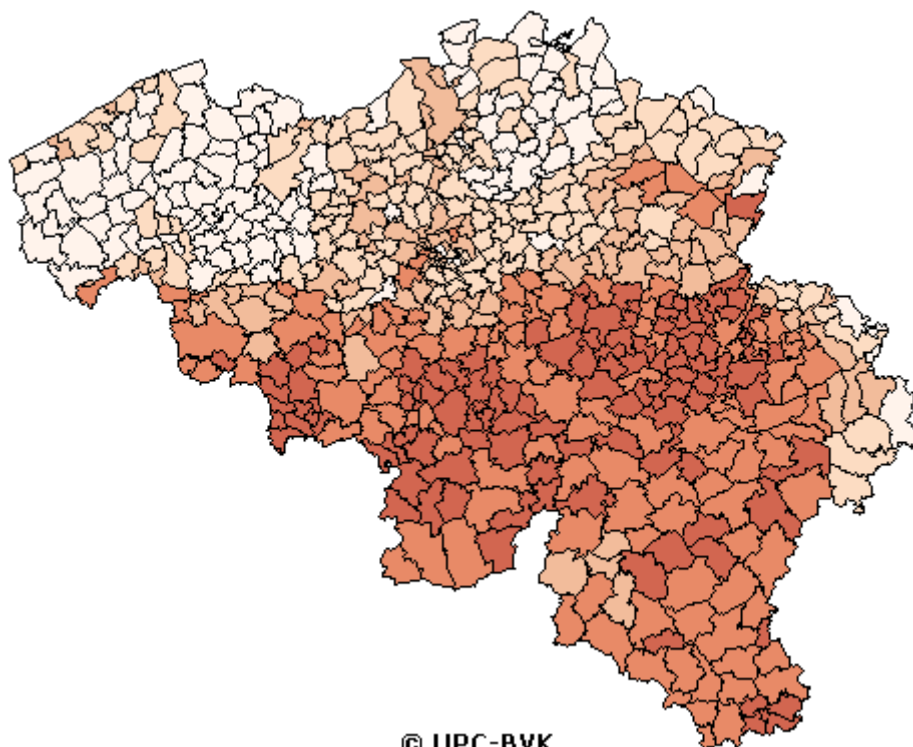
La répartition géographique de l'ensemble du portefeuille diffère sensiblement selon le type de crédit considéré : tandis que les crédits hypothécaires présentent un taux de pénétration plus élevé dans le Nord du pays que dans le Sud (carte 1), la situation est parfaitement inversée au niveau des opérations à tempérament (carte 2).

¹ Soit une trentaine de cartes de Belgique.



© UPC-BVK

Carte 1 : crédit hypothécaire au 30.06.2000
Nombre de contrats en cours / population majeure
Source : UPC



© UPC-BVK

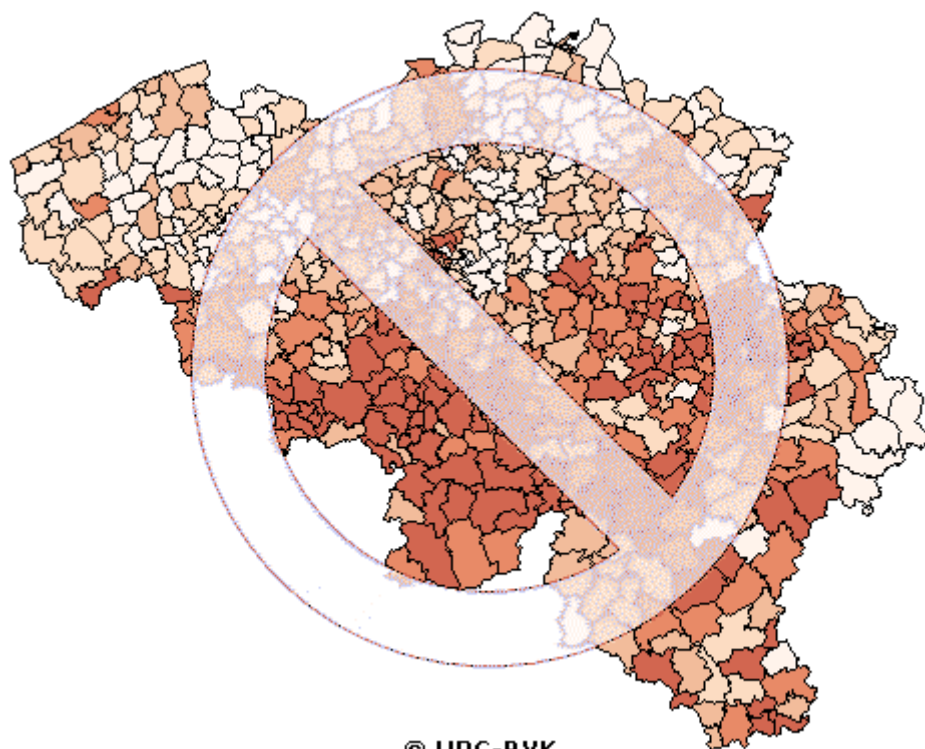
Carte 2 : opérations à tempérament au 30.06.2000
Nombre de contrats en cours / population majeure
Source : UPC

De manière globale, la propension des particuliers à recourir au crédit est donc relativement homogène sur le territoire, même si elle s'exprime de manière différente : le Nord du pays est plus sensible au confort immobilier (d'où la prévalence du crédit *hypothécaire*), tandis que le Sud privilégie le confort matériel (d'où la prédominance du crédit à la *consommation*).

La répartition géographique du contentieux : la méthodologie adéquate

Comme les deux cartes de Belgique ci-dessous le montrent, la vision que l'on peut avoir de la répartition du contentieux sur le territoire est sensiblement différente selon l'optique que l'on prend. Pour s'en convaincre, il suffit de se pencher sur le cas des *opérations à tempérament*, auxquelles la présente section se limite.

- Si l'on relativise le nombre de contentieux par rapport à la *population* comme illustré sur la carte 3², les conclusions auxquelles on peut arriver sont sérieusement *biaisées* par le fait que la répartition géographique de l'encours crédit est loin d'être uniforme sur le pays. Autrement dit, si la population d'une région a plus recours au crédit qu'une autre, il est parfaitement logique que le nombre de cas de contentieux y soit plus élevé *en termes absolus*. Ceci n'indique certainement pas un taux de contentieux plus élevé.

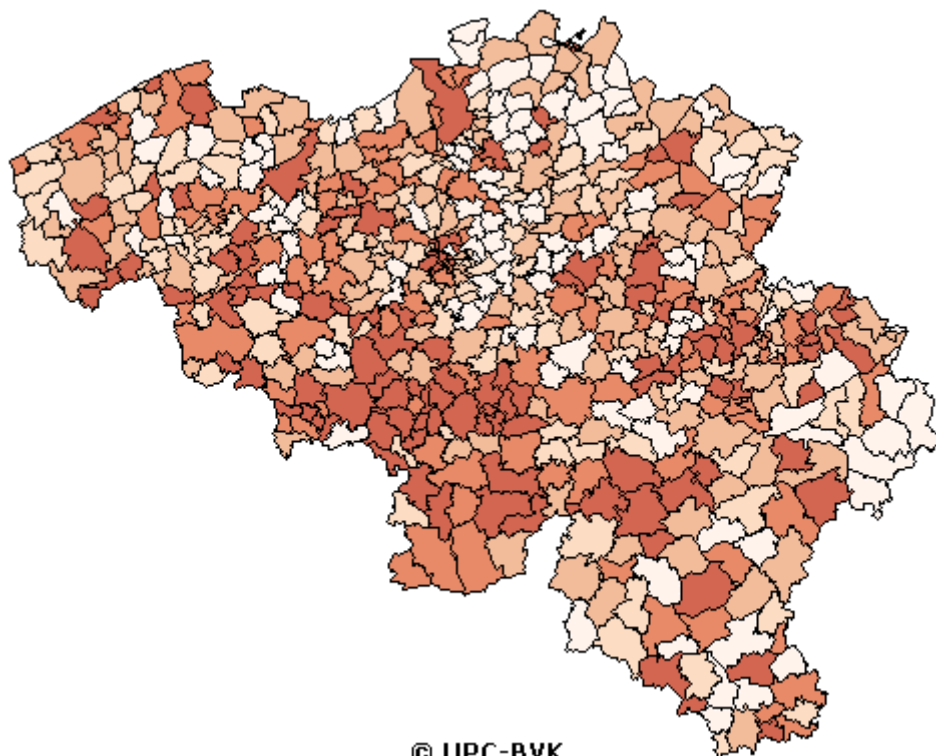


© UPC-BVK

Carte 3 : opérations à tempérament au 30.06.2000
Nombre de contentieux en cours / population majeure
Source : UPC

² Ce qui est le cas de toutes les études faites à ce jour, vu précisément l'absence d'informations sur la répartition géographique du portefeuille.

- Si, par contre, on parvient à relativiser le nombre de contentieux par rapport l'*encours crédit*, le taux de contentieux obtenu est *correct* du point de vue méthodologique et permet donc de tirer des conclusions fondées. Ainsi, la carte 4 révèle que les cas de contentieux en opérations à tempérament ne sont pas concentrés dans une partie spécifique du pays (par exemple, pas de clivage Nord-Sud). Ceci signifie également que, contrairement à ce que d'aucuns pourraient croire, la probabilité de voir un contrat tomber en contentieux ne dépend pas directement de la région considérée et de sa propension à recourir au crédit.



© UPC-BVK

Carte 4 : opérations à tempérament au 30.06.2000
Nombre de contentieux / nombre de contrats en cours
Source : UPC

Arrondissements administratifs - légende



AALST - ALOST	MECHELEN - MALINES
ANTWERPEN - ANVERS	MONS - BERGEN
ARLON - AARLEN	MOUSCRON - MOUSKROEN
ATH - AAT	NAMUR - NAMEN
BASTENAKEN - BASTOGNE	NEUFCHATEAU
BRUGGE - BRUGES	NIVELLES - NIJVEL
BRUSSEL-HOOFDSTAD - BRUXELLES-CAPITALE	OOSTENDE - OSTENDE
CHARLEROI	OUDENAARDE
DENDERMONDE - TERMONDE	PHILIPPEVILLE
DIKSMUIDE	ROESELARE - ROULERS
DINANT	SINT-NIKLAAS - SAINT-NICOLAS
EEKLO	SOIGNIES - ZINNIK
GENT - GAND	THUIN
HALLE-VILVOORDE	TIELT - TIRLEMONT
HASSELT	TONGEREN - TONGRES
HUY - HOEI	TOURNAI - DOORNIK
IEPER - YPRES	TURNHOUT
KORTRIJK - COURTRAI	VERVIERS
LEUVEN - LOUVAIN	VEURNE - FURNES
LIEGE - LUIK	VIRTON
MAASEIK	WAREMME - BORGWORM
MARCHE-EN-FAMENNE	